



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RESSOURCES
PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE**

Quatrième session

Rome, du 15 au 17 juillet 2009

**MISE A JOUR DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA
CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES
RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Table des matières

| | Paragraphes |
|--|-------------|
| I. INTRODUCTION | 1 - 3 |
| II. CONTEXTE | 4 - 14 |
| III. PLAN PROPOSÉ CONCERNANT LE PROCESSUS DE MISE A JOUR DU PLAN D'ACTION MONDIAL | 15 - 21 |
| IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL | 22 |

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

**MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA CONSERVATION ET
L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

I. INTRODUCTION

1. À sa onzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission):
 - a demandé à la FAO de présenter, à la douzième session ordinaire de la Commission, une proposition de plan des opérations pour la mise à jour du *Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Plan d'action mondial)*;¹
 - a demandé à son Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) d'examiner les éléments constitutifs d'un plan visant à mettre à jour le *Plan d'action mondial*.²
 - est convenue d'examiner l'actualisation du *Plan d'action mondial* à évolution continue à sa treizième session ordinaire, sur la base de la mise à jour de l'*État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*.³
2. Le présent document fournit un bref aperçu du *Plan d'action mondial* à évolution continue tel qu'il a été adopté par la quatrième Conférence technique internationale de la FAO sur les ressources phytogénétiques qui s'est déroulée en juin 1996 à Leipzig en Allemagne. Cet aperçu décrit le processus d'élaboration du *Plan d'action mondial* et identifie les mesures envisagées pour appuyer sa mise en oeuvre, y compris la création d'un mécanisme de facilitation. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité international) fait référence au *Plan d'action mondial* à évolution continue comme l'un de ses éléments d'appui, et demande aux parties contractantes du Traité international de promouvoir sa bonne mise en oeuvre et de fournir un cadre cohérent, en particulier pour le renforcement des capacités, le transfert de technologies et l'échange d'informations.⁴
3. Le document propose aussi un processus et un calendrier pour l'examen et l'actualisation du *Plan d'action mondial*, pour examen par le Groupe de travail, afin de l'aider à formuler à la Commission des recommandations sur le processus de mise à jour du *Plan d'action mondial*.

II. CONTEXTE

Elaboration et justification de l'actuel *Plan d'action mondial*

4. Le *Plan d'action mondial*, qui a été adopté en 1996, constitue un cadre, un guide et un catalyseur de l'action au niveau international, régional, national, et de la communauté. Il cherche à créer un système efficace pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques, par une meilleure coopération, coordination et planification et par le renforcement des capacités. Le *Plan d'action mondial* comprend 20 domaines d'action prioritaires, s'articulant sous quatre thématiques: (i) Conservation et mise en valeur *in situ*; (ii) Conservation *ex situ*; (iii) Utilisation des ressources phytogénétiques; et (iv) Renforcement des institutions et des capacités.

¹ CGRFA-11/07/ Rapport, paragraphe 41.

² CGRFA-11/07/ Rapport, paragraphe 43.

³ CGRFA-11/07/ Rapport, paragraphe 41.

⁴ Article 14 du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

5. Le *Plan d'action mondial* a été élaboré à la demande de la Conférence de la FAO et de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui, dans le cadre du programme Action 21, "ont demandé que soient mis au point un *Rapport périodique sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde* et un *Plan d'action mondial* à évolution continue", qui ont été présentés à la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques.⁵ Il a été convenu qu'un *Plan d'action mondial* à évolution continue devait être élaboré, qui prévoit des programmes et activités visant à combler les lacunes, à surmonter les difficultés et à faire face aux situations d'urgence identifiées dans le *Rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde*, et qui permettrait aux pays de suivre les activités de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques, de définir les priorités et de superviser les programmes entrepris dans ce domaine.

6. Le processus adopté pour l'élaboration du *Plan d'action mondial* s'est appuyé sur la participation des pays, par le biais des recommandations formulées dans les rapports nationaux et lors des réunions préparatoires sous-régionales et régionales. Le premier *Etat des ressources phylogénétiques dans le monde* a fourni les éléments techniques nécessaires à l'élaboration du *Plan d'action mondial*. Le rapport a été préparé sur la base des informations fournies dans le cadre d'un processus complexe qui reposait notamment sur plus de 150 rapports nationaux ainsi que sur les conclusions de 11 réunions régionales et sous-régionales. Les données du Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO (SMIAR) ont été très largement utilisées ainsi que d'autres données fournies par des institutions internationales, des organisations non gouvernementales et des représentants du secteur privé.

7. Le *Plan d'action mondial* à évolution continue tel qu'élaboré à l'issue de ce processus a été officiellement adopté par 150 pays à travers la "Déclaration de Leipzig" lors de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques qui s'est tenue à Leipzig (Allemagne) en juin 1996. Il a été convenu pendant le processus de Leipzig que les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* et des processus de suivi qui y sont associés seraient supervisés et guidés par les gouvernements et les autres membres de la FAO, par l'intermédiaire de la Commission.⁶

8. Le *Plan d'action mondial* a été adopté par la Conférence de la FAO à sa vingt-neuvième session de la FAO⁷, par la quatrième réunion de la Conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique⁸ et par les Chefs d'Etat et de gouvernement réunis lors du Sommet mondial de l'alimentation de la FAO en 1996⁹ ainsi que par les participants au Forum mondial de la recherche agricole en 2000¹⁰.

9. Le Traité international fait référence au *Plan d'action mondial* comme l'un de ses éléments d'appui (article 14) ainsi que l'un des fondements prioritaires de sa Stratégie de financement (Article 18). L'intégration du *Plan d'action mondial* dans le Traité international et la création de son mécanisme de facilitation ont souligné la nécessité d'attirer de nouveaux investissements dans la mise en oeuvre du *Plan d'action mondial* à l'échelle nationale, régionale et internationale, afin de contribuer à la sécurité alimentaire, au développement agricole durable et à la pérennisation des moyens d'existence.

Mise en oeuvre et suivi de l'actuel *Plan d'action mondial*

10. Depuis 1996, le *Plan d'action mondial* a fourni un cadre cohérent pour les activités de conservation et d'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et

⁵ ITCPGR/96/REP

⁶ ITCPGR/96/REP, paragraphe 21.

⁷ C 1997/Rep, Résolution 1/97.

⁸ UNEP/CBD/COP/DEC/V/5

⁹ Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, paragraphe 24.

¹⁰ Déclaration de Dresde sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
http://www.fao.org/docs/eims/upload/207098/pgrfadec_fr.pdf

l'agriculture, y compris s'agissant du renforcement des institutions et des capacités. Son élaboration et sa mise en œuvre ont permis de développer de façon considérable la prise de conscience de l'importance des ressources phylogénétiques, ce qui a eu pour conséquence de drainer d'importants investissements réalisés dans le but de garantir la conservation et l'utilisation durable de ces ressources indispensables.

11. La FAO héberge le mécanisme de facilitation du *Plan d'action mondial* dont le portail fournit des informations techniques détaillées relatives à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Le portail contient aussi une vaste gamme d'informations sur les projets, les activités et les possibilités de financement pour des activités contribuant à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques.¹¹ Un bref rapport intérimaire sur le mécanisme de facilitation est fourni dans le document CGRFA/WG-PGR-4/09/4.

12. À sa septième session ordinaire, la Commission a demandé "à la FAO de mener une action dynamique et innovante afin de favoriser la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et d'en assurer le suivi".¹² En réponse à cette requête, la FAO a mis au point une nouvelle approche de suivi et d'évaluation du *Plan d'action mondial*, qui encourage l'instauration d'un processus participatif visant le renforcement des capacités à l'initiative des pays, et dont les mécanismes nationaux de partage des informations qui en découlent, jouent un rôle important en tant qu'instruments de suivi et comme composantes du SMAR.¹³

13. La Commission a examiné les rapports intérimaires sur la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* à ses huitième¹⁴, neuvième¹⁵ et dixième¹⁶ sessions ordinaires. À sa neuvième session ordinaire, la Commission a appuyé l'instauration, au niveau national, de mécanismes d'échanges d'informations, entre les parties prenantes, sur la mise en œuvre du Plan, et a soutenu la proposition visant une phase d'expérimentation. La Commission a également considéré utiles une liste d'indicateurs et un modèle de rapport élaborés par le Secrétariat pour permettre de suivre la mise en œuvre du *Plan d'action mondial* et a demandé à la FAO de les perfectionner par le biais d'essais pilotes dans un certain nombre de pays et sur la base des avis techniques fournis par le Groupe de travail de la Commission. La Commission a souligné que l'élaboration du deuxième *Etat des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* "devrait être intégrée dans le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*".¹⁷

14. À sa dixième session ordinaire, la Commission a examiné les progrès faits en matière d'élaboration de sa nouvelle approche de suivi, a pris acte de la réussite de la phase pilote et de son évaluation, et a adopté les indicateurs révisés et le mode de présentation des rapports pour le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*.¹⁸ La Commission a appuyé l'application de la nouvelle approche de suivi à tous les pays, étant donné l'intégration de ces activités de suivi dans la préparation du deuxième *Etat des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Elle a confirmé que le processus préparatoire du deuxième *Etat des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* devrait être complètement intégré dans le processus de suivi de la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, afin de réduire le plus possible le nombre de rapports à établir. La Commission a également noté que le deuxième *Etat des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* devrait constituer une base solide pour la mise à jour du *Plan d'action mondial*.

¹¹ <http://www.globalplanofaction.org/>

¹² CGRFA-7/97/Rapport paragraphe 19.

¹³ Voir <http://apps3.fao.org/views/views.jsp> et www.pgrfa.org

¹⁴ CGRFA-8/99/3

¹⁵ CGRFA-9/02/6

¹⁶ CGRFA-10/04/Inf.6.

¹⁷ CGRFA-9/02/REP, paragraphe 20.

¹⁸ CGRFA-10/04/Inf.5

III. PLAN PROPOSÉ CONCERNANT LE PROCESSUS DE MISE À JOUR DU PLAN D'ACTION MONDIAL

15. En tant que cadre d'actions stratégique, le *Plan d'action mondial* doit être périodiquement examiné et, le cas échéant, mis à jour, afin de toujours répondre de façon optimale aux besoins des pays. La Conférence technique internationale sur les ressources phylogénétiques a confirmé, lors de l'adoption du *Plan d'action mondial*, qu'il était nécessaire de le réviser périodiquement et a précisé qu'"un tel examen porterait sur les progrès accomplis à l'échelle nationale, régionale et internationale dans l'exécution, l'élaboration et, au besoin, l'ajustement du Plan, qui deviendrait ainsi un plan "à évolution continue" conformément à la recommandation d'Action 21".¹⁹

16. À sa onzième session ordinaire, la Commission est convenue d'examiner l'actualisation du *Plan d'action mondial* à sa treizième session ordinaire. La Commission a demandé à la FAO de présenter à sa douzième session ordinaire, une proposition de plan des opérations pour la mise au point du *Plan d'action mondial*, et a demandé à son Groupe de travail d'examiner les éléments constitutifs d'un tel plan.

17. La nécessité de mettre à jour le *Plan d'action mondial* a également été soulignée par l'Organe directeur du Traité international. À sa première session, l'Organe directeur a défini comme priorités initiales de sa stratégie de financement les domaines d'activité prioritaires du *Plan d'action mondial* à évolution continue, et a indiqué qu'il les élaborerait plus avant.²⁰ A sa deuxième session, l'Organe directeur, en identifiant les priorités pour l'utilisation des ressources relevant directement de son contrôle, s'est concentré, dans le cadre des domaines d'activité prioritaires du *Plan d'action mondial*, sur l'obtention d'avantages dans les domaines hautement prioritaires, identifiés pour une période de temps limitée." L'Annexe 1 de la stratégie de financement indique aussi que "la prochaine itération du *Plan d'action mondial* à évolution continue sera importante pour l'identification des priorités futures."²¹

18. Conformément à la demande de la Commission, une proposition de plan concernant le processus de mise à jour du *Plan d'action mondial* est présentée au *Tableau 1* ci-dessous. Ce plan prévoit un série de réunions régionales organisées en collaboration avec des organisations régionales partenaires; ces réunions seraient chargées d'examiner l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture au niveau régional et d'identifier les domaines d'activités du *Plan d'action mondial* à actualiser ainsi que les éventuelles lacunes du Plan.

19. Deux consultations régionales ont déjà eu lieu (pour les régions du Proche-Orient et de l'Amérique latine et des Caraïbes), qui ont été organisées en collaboration avec les partenaires et grâce à des ressources extrabudgétaires fournies par l'Italie, la Norvège et l'Espagne. Les rapports de ces consultations ont été remis au Groupe de travail en tant que document d'information.²² Les participants des deux consultations ont indiqué que les activités prioritaires du *Plan d'action mondial* devraient continuer à constituer les principaux domaines d'action future. Bien que le secteur des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ait vu émerger de nouveaux champs d'action, il a été considéré que ces derniers pourraient être incorporés au sein des domaines thématiques déjà existants du *Plan d'action mondial*. Toutefois, certaines questions comme le changement climatique pourraient être encore insuffisamment prises en compte dans le *Plan d'action mondial* et devraient par conséquent y être ajoutées. Des consultations seront organisées dans les autres régions selon les ressources financières extrabudgétaires disponibles.

20. La mise à jour du *Plan d'action mondial* devra se faire selon un processus qui implique la participation des pays de toutes les régions ainsi que la tenue de consultations avec les organisations internationales compétentes, les organisations non gouvernementales et le secteur

¹⁹ ITC-PGR/96/REP, paragraphe 21.

²⁰ IT/GB-1/06/Report, Annexe F, III.4.

²¹ IT/GB-2/07/Report, Annexe D.1.

²² CGRFA/WG-PGR-4/09/Inf.3

privé. Des consultations supplémentaires avec les parties prenantes pertinentes pourraient donc s'avérer nécessaires. Il est proposé que le Bureau de la Commission et l'Organe directeur du Traité international tiennent une réunion conjointe afin de veiller à ce que les intérêts et priorités identifiés par l'Organe directeur soient reflétés dans le *Plan d'action mondial* actualisé.

21. Le plan proposé couvre la période allant de la douzième à la treizième session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Afin de terminer à temps la révision et l'actualisation du *Plan d'action mondial* à évolution continue pour examen par la Commission à sa treizième session ordinaire, un premier projet du *Plan d'action mondial* actualisé devrait être rendu disponible au début de 2011. Le Groupe de travail pourrait ainsi examiner ce projet du *Plan d'action mondial* actualisé avant la treizième session ordinaire de la Commission. Conformément à ces propositions, le Tableau 1 ci-dessous suggère les différentes étapes ainsi qu'un calendrier pour examen par le Groupe de travail.

22. A sa troisième session, l'Organe directeur du Traité international a noté, lors de l'examen du rapport conjoint des Secrétariats de la Commission et du Traité intitulé *Coopération entre l'Organe directeur et la Commission sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et coordination de leur domaines de travail intergouvernemental*²³, qu'il était nécessaire d'assurer une étroite collaboration entre la Commission et l'Organe directeur s'agissant du *Plan d'action mondial*. Plus précisément, l'Organe directeur a invité les Bureaux des deux organismes à tenir une réunion conjointe pour examiner le premier projet de *Plan d'action mondial* actualisé. La demande de l'Organe directeur est dûment reflétée dans le Tableau 1.

**TABLEAU 1: MISE A JOUR DU PLAN D'ACTION MONDIAL:
PROGRAMME ET CALENDRIER INDICATIFS**

| Calendrier | Programme |
|---|--|
| 12^e session ordinaire de la Commission (2009) | <ul style="list-style-type: none"> Plan des opérations pour l'actualisation du <i>Plan d'action mondial</i>, y compris l'examen des options possibles pour l'adoption du <i>Plan d'action mondial</i> actualisé Examen du rapport intérimaire du Mécanisme de facilitation pour la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i> |
| 2010 | <ul style="list-style-type: none"> Réunions régionales afin d'examiner la mise à jour du <i>Plan d'action mondial</i> Consultation avec les partenaires sur la mise à jour du <i>Plan d'action mondial</i> Préparation du premier projet de <i>Plan d'action mondial</i> actualisé |
| 2011 | <ul style="list-style-type: none"> Réunion conjointe du Bureau de la Commission et du Bureau de l'Organe directeur du Traité pour examiner le premier projet de <i>Plan d'action mondial</i> actualisé Examen du projet de <i>Plan d'action mondial</i> actualisé par le Groupe de travail à sa cinquième session |
| 13^e session de la Commission (2011) | <ul style="list-style-type: none"> EXAMEN DU <i>PLAN D'ACTION MONDIAL</i> ACTUALISÉ POUR ADOPTION Conseils à fournir s'agissant de la mise en œuvre du <i>Plan d'action mondial</i> et de son suivi |

²³ IT/GB-3/09/17

IV. ORIENTATIONS DEMANDÉES AU GROUPE DE TRAVAIL

23. Le Groupe de travail souhaitera peut-être recommander:
- que la Commission demande à la FAO de mettre à jour le *Plan d'action mondial* conformément au processus et au calendrier proposés au Tableau 1, afin d'identifier les domaines à réviser et les éventuelles activités à ajouter;
 - que la Commission demande à la FAO de préparer le *Plan d'action mondial* actualisé sur la base de *l'Etat des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* actualisé et des recommandations recueillies lors des réunions régionales et des consultations avec les parties prenantes;
 - que la Commission encourage les organisations internationales compétentes, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à fournir des recommandations et des avis à la FAO en temps opportun afin de faciliter la mise à jour du *Plan d'action mondial*;
 - que la Commission encourage les gouvernements à mettre à disposition les ressources requises pour la mise à jour du *Plan d'action mondial* en temps opportun;
 - que la Commission encourage les organisations internationales compétentes, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à rendre compte à la Commission des activités par lesquelles ils contribuent à la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*, conformément au calendrier adopté par la Commission pour le processus de mise à jour.